

# LE PARCOURS CITOYEN

Faire partager aux  
élèves les valeurs de  
la République

L'Ecole  
publique



# Le parcours citoyen

- L'École de la République

## Code de l'Éducation Article L111-1

Outre la transmission des connaissances, **la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.** Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

# Le parcours citoyen



## LE PARCOURS CITOYEN DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À LA TERMINALE APPRENDRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



### L'enseignement moral et civique

Il permet aux élèves de **comprendre le bien-fondé des règles** régissant les comportements individuels et collectifs, **le pluralisme des opinions, les convictions, les modes de vie**, etc. Il favorise le respect des droits et de la loi.



### L'éducation aux médias et à l'information

Elle permet aux élèves d'**apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique, à se forger une opinion**, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.



### La participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Les élèves sont encouragés à **s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement, à prendre part à une association et à s'impliquer auprès de leurs pairs** qui ont besoin de soutiens variés.



### L'inscription des apprentis à des ateliers débats et philosophiques

Elle permet aux apprentis de **participer à des ateliers débats et philosophiques et de prendre part à des activités sociales et civiques de l'entreprise** où se déroulent les périodes d'alternance.



### La préparation en amont de la Journée défense et citoyenneté

Elle permet aux lycéens de **mieux anticiper leur participation à la Journée défense et citoyenneté** en s'informant sur son déroulement et ses enjeux.

Le parcours citoyen sera évalué à la fin de la scolarité obligatoire, selon des modalités définies dans le cadre de la réforme du collège.

# Le parcours citoyen

- **Comment ?**

- En poursuivant et en développant les actions déjà engagées
- En s'appuyant sur les nouveaux espaces d'enseignement ( EMC... ) **qui doivent être l'affaire de tous!**

**En ouvrant des espaces de prises de responsabilités dans les classes et les établissements**

- **Avec qui ?**

Avec les parents

**Avec les partenaires institutionnels, associatifs , économiques**

# TRAVAILLER SUR LES VALEURS



C'EST TRAVAILLER SUR LE SENS

La devise de la République est "Liberté, Egalité, Fraternité".

# L'ÉTAT DE DROIT

## Constitution du 4 octobre 1958

### Article 1

**La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.**

**La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.**

# L'ETAT DE DROIT

## **DDHC 1789**

**Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

**Art. 5.** La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

# L'ETAT DE DROIT

## **DDHC 1789**

**Art. 11.** La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

# LA LAÏCITE

**1** | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## • • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

**5** | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

## CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** | La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

**8** | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves **le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## • • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**12** | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le Règlement Intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

**15** | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

# LA LAICITE

## **DDHC 1789**

**Art. 10.** Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

## **Loi 9 Dec 1905**

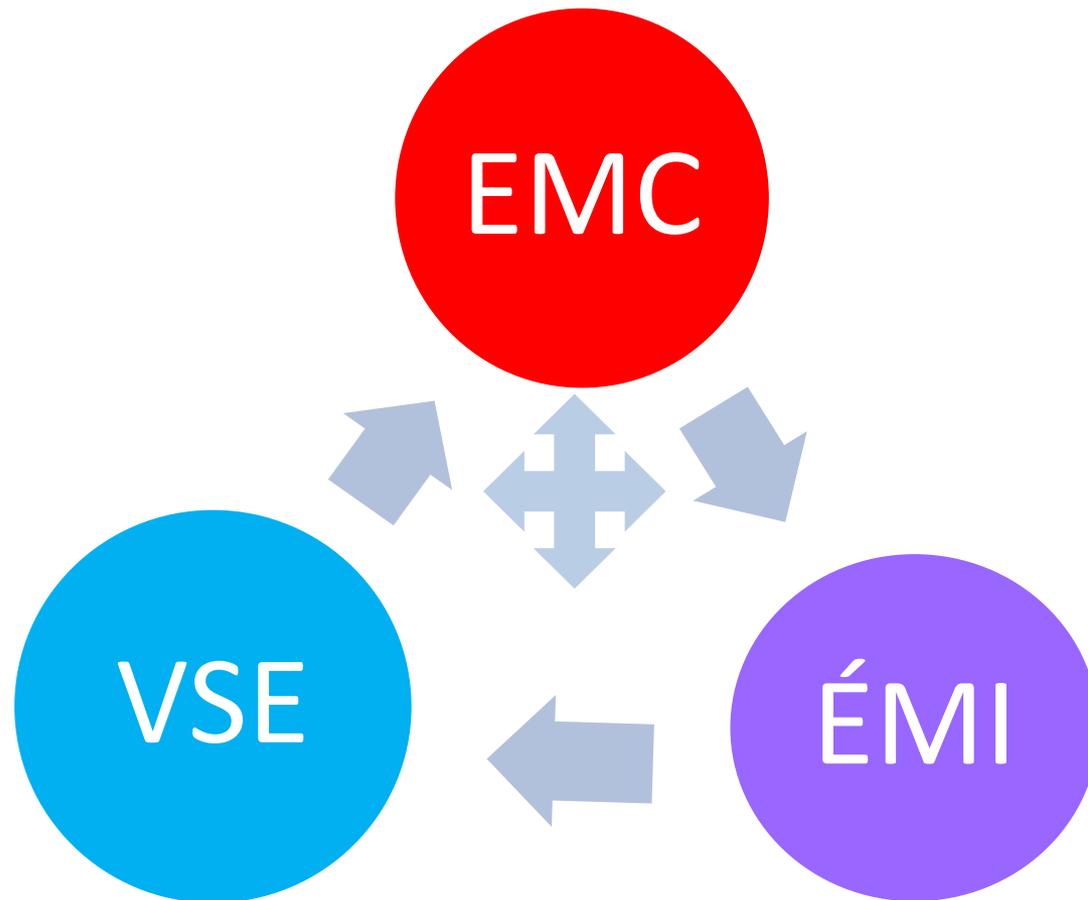
### **Article 1**

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

### **Article 2 (extrait)**

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

# Les TROIS composantes du parcours citoyen



# L'EMC clé du parcours

- Programmes BO spécial n° 6 du 25 juin 2015

L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Il met en œuvre **quatre principes**

a)- **penser et agir par soi-même et avec les autres** et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie)

b)- **comprendre le bien-fondé des normes et des règles** régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline)

c)- **reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie** (principe de la coexistence des libertés) ;

d)- **construire du lien social et politique** (principe de la communauté des citoyens).

# LES 4 DIMENSIONS MOBILISÉES PAR L'EMC

## La sensibilité

- Identifier et exprimer ses émotions et ses sentiments
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie
- Se sentir membre d'une collectivité

## Le droit et la règle

- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles
- Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques

## Le jugement

- Développer les aptitudes à la réflexion critique : critères de validité des jugements, débat argumenté
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général

## L'engagement

- S'engager et assumer des responsabilités
- Développer une conscience citoyenne, sociale et écologique

# L'EMC l'affaire de tous

- L'enseignement moral et civique [...] **ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres.**
- **Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement.**
- **Les référents d'établissement ont un rôle moteur à jouer**
- L'enseignement moral et civique **privilégie la mise en activité des élèves.** Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...).
- Il prend également **appui sur les différentes instances qui permettent l'expression des élèves** dans les écoles et les collèges.

# L' EMC et le Socle

- Les différentes dimensions de l'enseignement moral et civique se construisent de façon continue et progressive du début du cycle 2 jusqu'à la fin du cycle 4...
- **Les objectifs de formation** sont donc, pour chaque dimension, identiques aux cycles 2, 3 et 4.
- Les compétences, connaissances, attitudes et objets d'enseignement mentionnés[...] précisent la **progressivité de la formation de l'élève** d'un cycle à l'autre.

# L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

- ❖ Permettre aux élèves **d'exercer leur** dans une société de l'information et de la communication.
- ❖ Former des « **cyber citoyens** » actifs, éclairés et responsables de demain.

Tous les professeurs dont les professeurs documentalistes veillent(..) à ce que les enseignements dispensés assurent à chaque élève :

Une première connaissance critique de l'environnement informationnel du 21<sup>ème</sup> siècle.

ÉMI

Un accès sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion.

Une maîtrise progressive de la démarche d'information, de documentation

# LES QUATRE OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE DE L'ÉMI

Utiliser les médias et les informations de manière autonome

Exploiter le centre de ressources comme **outil de recherche de l'information**. Découvrir comment l'information est **indexée et hiérarchisée**. Adopter progressivement une **démarche raisonnée** dans la recherche d'informations. *Domaine du socle : 2*

Exploiter l'information de manière raisonnée

Apprendre à distinguer **subjectivité et objectivité** dans l'étude d'un objet médiatique. Découvrir des **représentations du monde** véhiculées par les médias. S'interroger sur **l'influence des médias** sur la consommation et la vie démocratique. *Domaines du socle : 1, 3, 5*

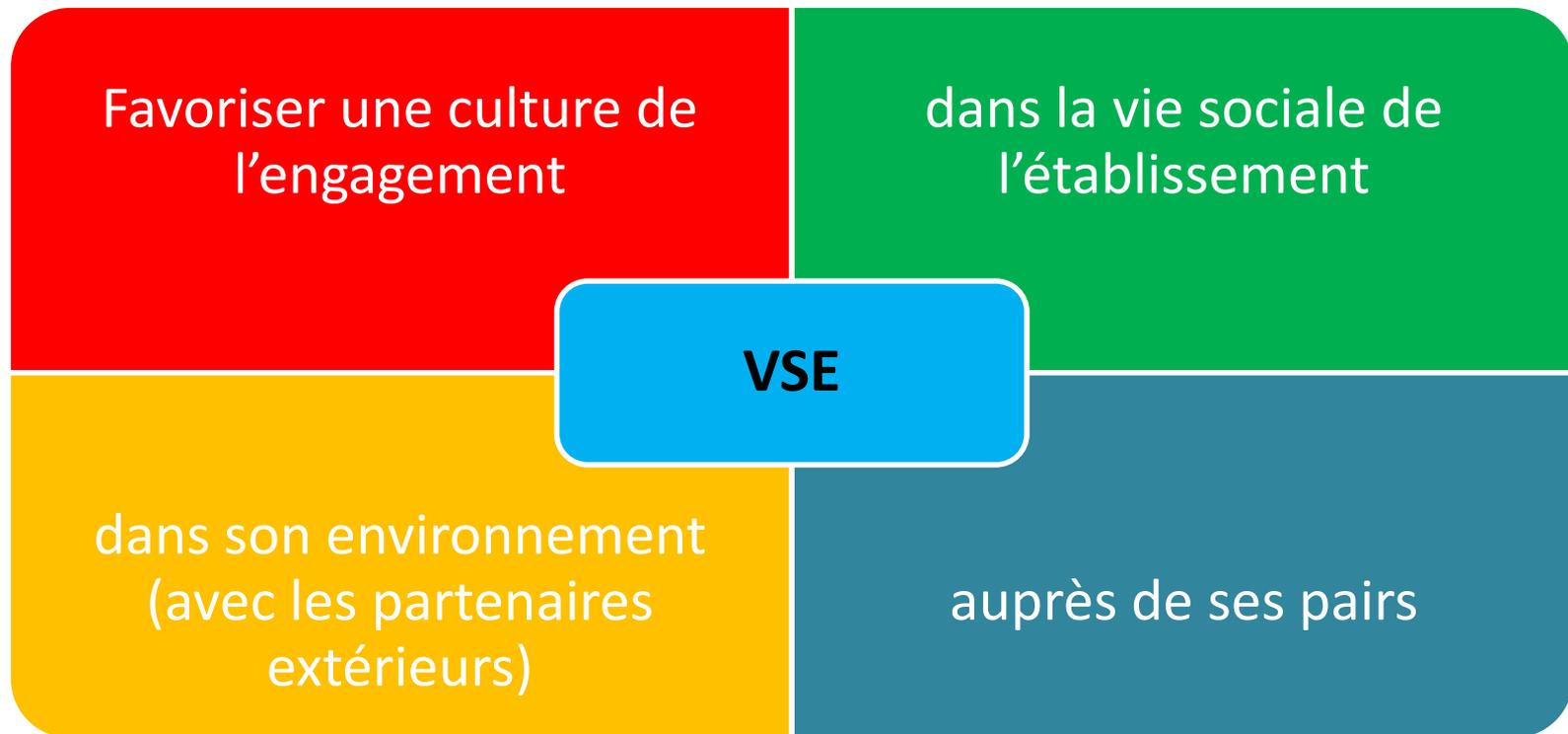
Utiliser les médias de manière responsable

Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques. Se familiariser avec les notions **d'espace privé et d'espace public**. Se questionner sur les **enjeux démocratiques** liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique. *Domaine du socle : 3*

Produire, communiquer, partager des informations

Utiliser les plates formes collaboratives numériques pour **coopérer avec les autres**. **S'engager dans un projet** de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information. *Domaine du socle : 1*

# La vie sociale de l'Établissement : un objet phare



# LA VIE SOCIALE DE L'ÉTABLISSEMENT

## S'impliquer dans des instances

comme le Conseil vie collégienne,  
le conseil d'administration, le CESC

S'investir dans la **vie du collègue**,  
dans les clubs, le FSE,  
Les dispositifs d'entraide  
(médiation par les pairs)

## Mise en œuvre

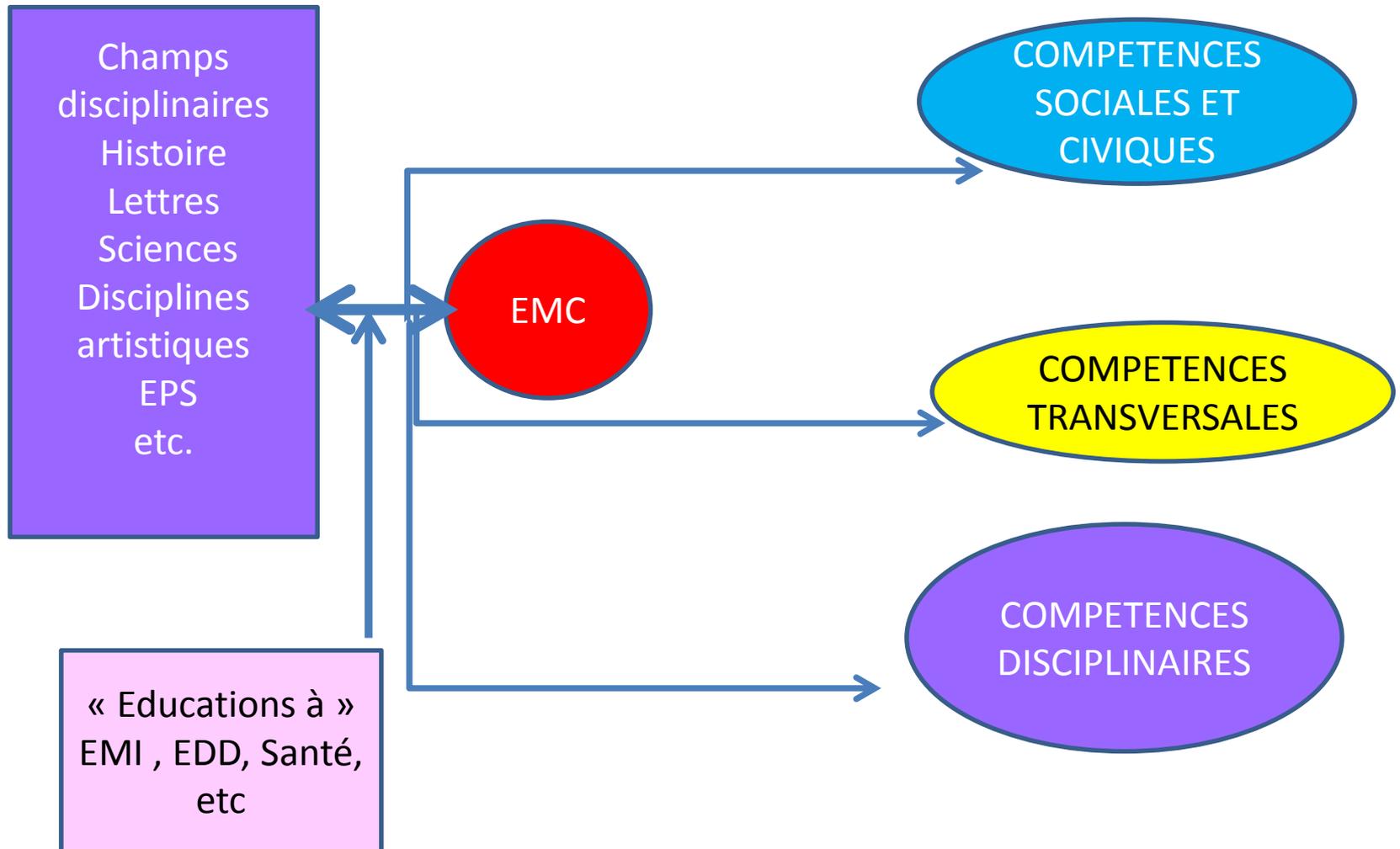
Se responsabiliser  
en participant activement  
à des actions de prévention (Non  
au harcèlement...)

Se saisir des actions solidaires et  
fraternelles  
mises en place dans le collège,  
les investir.

# L' EMC et la réforme du collège

- Le caractère spécifique de l'enseignement moral et civique suppose la **valorisation du travail en groupe ainsi que le recours à des travaux interdisciplinaires** .
- **Cet enseignement fait l'objet d'une évaluation qui porte sur des connaissances et des compétences mises en œuvre dans des activités personnelles ou collectives** et non sur le comportement de l'élève.

# Aux EPI citoyens !



# L'EPI citoyen dans ( presque) tous ses états

- **Quelques pistes déjà explorées par les équipes:**
- **Dans l'approche, l'organisation ou la production**
- **EPI concours** : (exemples Concours de la Résistance, Initiadroit,etc.)
- **EPI événement** : journée ou semaine à thème
- **EPI « médias »** : travail sur la presse ou avec le CLEMI...
- **EPI partenarial** : travail avec des associations/institutions
- **EPI création artistique**
- **Bien évidemment ces approches peuvent se combiner**

# L'EPI citoyen dans ( presque) tous ses états

- **Quelques pistes déjà explorées par les équipes ( suite):**
- **En traitant des thématiques particulières qui doivent s'inclure dans les 8 grandes thématiques.**
- **EPI culture humaniste ( littérature, histoire, cultures de l'antiquité... exemple travail autour des libertés , le citoyen etc. )**
- **EPI culture scientifique, etc. (ex EDD, santé et Droit /droits etc. )**
- **EPI « classe défense et sécurité globales »**
- **Avantage de l'EMC: l'horaire est souple sur l'année et permet d'introduire divers acteurs Documentalistes, CPE, infirmière etc.**

# L'EMC et l'AP

- L'EMC peut aussi servir de **support** à l'AP en codisciplinarité
- Quelques pistes:
  - éducation aux médias, recherche et traitement de l'information, écriture de presse;
  - la règle sportive, le règlement intérieur, la loi;
  - la science , l'éthique , la loi
  - argumenter et débattre...

# L'EMC au lycée

- **Tirer les leçons de l'ECJS**
- **Un programme différent dans son architecture de celui de la scolarité obligatoire**
- **Une « mise en réflexion » de (presque) citoyens**
- **S'informer , confronter, débattre, former son jugement**
- **Accompagner sans orienter**

# L'EMC au lycée

- **Programme d'enseignement moral et civique:**  
**classes préparant aux certificat d'aptitude professionnel, baccalauréats professionnel, technologique et général**

# L'EMC au lycée

- La personne et l'État de droit
- Égalité et discrimination
- Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne
- Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information
- Pluralisme des croyances et laïcité
- Biologie, éthique, société et environnement

# L'EMC au lycée

- **L'importance de la vie lycéenne et associative**
- **La construction en classe de l'autonomie dans le travail**
- **Le travail en groupe et coopératif**

# Retour au parcours citoyen

*« C'est en citoyennant qu'on devient citoyen »*

**C'est donc aussi :**

- **La participation à la vie collégienne ( ou plus tard lycéenne);**
- **La découverte de la vie de la cité ( associations, vie culturelle sportive);**
- **L'apprentissage de l'autonomie;**
- **Le contact avec les institutions locales...**

# Le parcours citoyen DES FONDAMENTAUX

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des conceptions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

## CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite de son fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'éthique et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



# filles et garçons



## sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# NOTRE BIEN COMMUN

# Le parcours de citoyenneté

*Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997*

- Le « parcours de citoyenneté » élément du parcours citoyen

